

Relations UE-Chine

2012/2137(INI) - 14/03/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur les relations entre l'Union européenne et la Chine.

Il souligne le caractère essentiel des relations entre l'Union européenne et la Chine et le fait que cette relation est primordiale pour apporter des réponses aux préoccupations mondiales, telles que la sécurité régionale, la crise économique, la sécurité énergétique, la promotion de la démocratie et des droits de l'homme de même que la nécessité de créer un cadre de relations bilatérales entre ces deux régions du monde.

Toutefois, le Parlement estime que ce type de partenariat stratégique implique **un réel engagement de responsabilité et de confiance mutuelle** entre les Parties et doit être fondé sur des valeurs universelles.

Il fait ensuite une série de recommandations sur les contours du Partenariat UE-Chine :

1) Accord de partenariat et de coopération UE-Chine : le Parlement soutient et encourage les quelques 60 dialogues sectoriels entre l'Union et la Chine avec la conviction qu'un partenariat renforcé et très développé se fera à l'avantage tant de l'Union européenne que de la Chine. Il demande toutefois que ces dialogues soient renforcés dans les domaines des droits de l'homme, de l'environnement, de la sécurité, de l'énergie, et en particulier dans le **domaine de la contrefaçon** des produits en vue de renforcer la santé publique et la sécurité des consommateurs. Il insiste tout particulièrement sur la nécessité de **mieux définir le concept de partenariat stratégique** et appelle à un renforcement du commerce et des relations économiques avec la Chine.

Il demande également aux États membres et au Service européen d'action extérieure (SEAE) – en particulier à sa Délégation à Pékin- de fixer un **mandat clair** en vue de renforcer le partenariat stratégique **à long terme** vis-à-vis de ce pays.

2) Situation intérieure : le Parlement reconnaît les clairs progrès réalisés en matière sociale dans le pays. Il souligne toutefois que le succès de la politique économique est sérieusement menacé par les scandales de **corruption**, par un manque de transparence et par **une "aristocratie rouge"** formée par les parents proches des dirigeants anciens ou actuels du parti, qui possèdent des fortunes colossales grâce à leurs relations politiques et économiques.

Il considère que seules des réformes politiques efficaces visant à créer des institutions plurielles, démocratiques et responsables reflétant la diversité ethnique, religieuse, politique et sociale de la Chine ouvriront la voie à une croissance et une stabilité durables.

Sur la question des avortements forcés, le Parlement constate que ces derniers sont strictement illégaux en Chine mais que des employés des services de planification familiale obligent régulièrement des femmes à subir des pratiques inhumaines telles qu'un avortement ou une stérilisation forcés. Il appuie également pleinement les voix qui s'élèvent en Chine pour mettre fin à la politique de **l'enfant unique**.

3) Droits de l'homme et démocratie : la résolution soutient le courage et l'activisme des citoyens chinois qui agissent de façon socialement responsable pour promouvoir et défendre les droits de l'homme et les droits sociaux universellement reconnus et pour contester et corriger des dangers sociaux et/ou actes criminels connus de tous. Il appelle dès lors les dirigeants chinois à **encourager la responsabilité civile** en termes de respect des **droits sociaux fondamentaux**.

Il insiste en outre sur l'importance du respect et de la mise en œuvre rapide de toutes **les règles de l'Organisation internationale du travail** (OIT), et insiste pour que l'Union européenne n'ouvre pas son marché aux **marchandises produites par le biais du travail des enfants** ou dans camps de prisonniers.

Une fois encore, le Parlement appelle les autorités chinoises à réexaminer sa politique en matière de **peine capitale**.

En ce qui concerne, la liberté des **médias**, le Parlement demande que le partenariat stratégique entre l'Union européenne et la Chine intègre la prise en compte de la liberté d'information sur une base de réciprocité, impliquant la liberté de la presse pour les médias chinois en Europe de même que la liberté de la presse pour les médias européens en Chine. Il déplore au passage le contrôle et la **censure exercés par les autorités chinoises sur l'internet**.

Pour ce qui est de la **liberté de culte**, le Parlement demande aux autorités chinoises d'accorder aux églises, la reconnaissance officielle et condamne fermement toutes les tentatives des autorités de priver les individus de leur **droit fondamental à la liberté de religion**. Il rappelle que l'État chinois reconnaît officiellement 5 religions, à savoir le bouddhisme, le taoïsme, l'islam et le christianisme (sous la forme du catholicisme et du protestantisme) et que toutes ces religions disposent d'organes contrôlés par Parti Communiste chinois. Il rappelle en outre que la pratique du Falun Gong est interdit depuis 1999 et que des mesures de coercition extralégales sont appliquées dans ce pays pour éviter la pratique de cette religion, pouvant aller jusqu'à la mort.

Rappelant que depuis 2009, plus de 90 Tibétains se sont immolés en Chine, le Parlement appelle le gouvernement chinois à agir d'une manière politiquement responsable, en dialoguant avec les peuples tibétain et ouïghour au Xinjiang sur les questions de gouvernance, sans passer par une assimilation forcée.

4) Situation internationale : le Parlement prie les autorités chinoises à user de sa **position sur la scène internationale**. Il insiste à cet égard sur la nécessité pour la Chine de renoncer à imposer son veto contre toute résolution du Conseil de sécurité autorisant une intervention **en Syrie**, pour mettre fin à la guerre civile. Il demande également à la Chine de réexaminer sa politique de "non-ingérence dans les affaires intérieures de pays tiers" dans les cas de violations graves du droit humanitaire international. Il considère également que la Chine pourrait jouer un rôle crucial dans la stabilisation de **l'Afghanistan** en faisant usage de son pouvoir d'influence et appelle au développement d'une étroite collaboration entre l'Union européenne et la Chine sur cette question.

Le Parlement fait observer que l'essor de la présence chinoise en **Afrique** a contribué au développement économique mais appelle l'Union à rester vigilante quant à l'impact politique, économique, social et environnemental des investissements croissants de la Chine en Afrique.

Le Parlement évoque également l'importance au niveau mondial de la mer de **Chine méridionale**, par laquelle transite un tiers du commerce mondial et se dit préoccupé par la montée des tensions. Il demande donc à toutes les parties concernées de s'abstenir de toute action politique ou militaire unilatérale en vue de régler les différends dans cette région. Il déplore en outre le fait que la Corée du Nord doit essentiellement à la Chine la survie de son régime dictatorial et répressif et appelle ce pays à reprendre les pourparlers pour faire cesser la **menace nucléaire nord coréenne**. De même, le Parlement appelle la Chine, le **Japon et Taïwan** à calmer le jeu et à régler leurs différends de manière pacifique dans un esprit de coopération.

Il encourage en outre la Chine, qui est le plus grand émetteur de CO₂ au monde, à accroître son rôle proactif et constructif dans la promotion de la coopération au sein de la communauté internationale afin de faire face au défi du **changement climatique**.

Enfin, le Parlement appelle la Chine à faire de l'amélioration de la sécurité juridique des entreprises étrangères une priorité absolue sur la base des principes d'égalité, de réciprocité et de responsabilité sociale des entreprises.